

MUNICIPALES 2026



Cercle Vulnérabilités et Société



**#MA VOIX
COMPTE 2026**

VOTE ET FRAGILITÉS MENTALES
(MALADIE, HANDICAP, VIEILLISSEMENT...)

Faire entendre la voix des personnes
en situation de fragilité mentale

#Municipales2026

Kit pour une (re)mise en mouvement des personnes

À l'usage des structures sociales et médico-sociales

ORGANISATIONS ASSOCIÉES À LA DÉMARCHE



POURQUOI CE KIT ?

Favoriser la (ré)appropriation des enjeux démocratiques par des personnes qui en sont pour l'heure encore largement exclues.

- Le projet **Ma Voix Compte** vise à permettre à des personnes ayant des difficultés d'ordre mental (handicap, maladie neuro-dégénérative, troubles du vieillissement, etc.), éventuellement amplifiées par des difficultés d'ordre social (isolement, précarité...), d'exercer leur droit de vote reconnu par la loi.
- Depuis les élections européennes de 2019, la loi a ouvert le droit de vote aux personnes en situation de handicap mental sous tutelle, rejoignant ainsi la situation des populations fragilisées par l'âge ou la maladie, confrontées à des difficultés comparables.
- **Toutefois, ce droit est encore peu connu et donc très peu utilisé. Il est donc nécessaire de mobiliser progressivement les populations concernées afin de faire entendre leurs voix et construire une démocratie réellement inclusive.**
- À l'occasion des élections municipales 2026, le Cercle Vulnérabilités & Société et ses membres proposent un dispositif propre à renforcer la motivation des personnes en situation de handicap mental ou de fragilité mentale.
- Le présent kit s'appuie sur la méthodologie développée en 2020 à l'occasion des élections municipales. Il a été enrichi grâce à l'expérimentation « *Renforcer la démocratie au sein des établissements sociaux et médico-sociaux* » conduite par le Cercle Vulnérabilités & Société et Delphine Dupré-Lévéque, anthropologue (Ilex Formation & Consulting).

OBJECTIFS DE CE KIT

Outiller les professionnels de l'accompagnement pour motiver les personnes en situation de fragilité mentale à exercer leur citoyenneté.

Ce kit entend faciliter la « mise en mouvement » de la personne en stimulant son envie, son intérêt pour les enjeux de sa commune, et lui permettre ainsi d'exercer (si elle le souhaite) plus facilement son droit de vote. Il est à noter que ce kit n'est en aucun cas un outil destiné à « pousser » les personnes à aller voter, mais seulement à les aider à envisager la possibilité, comme n'importe quel citoyen, de pouvoir le faire (l'abstention étant une façon d'exercer sa citoyenneté).

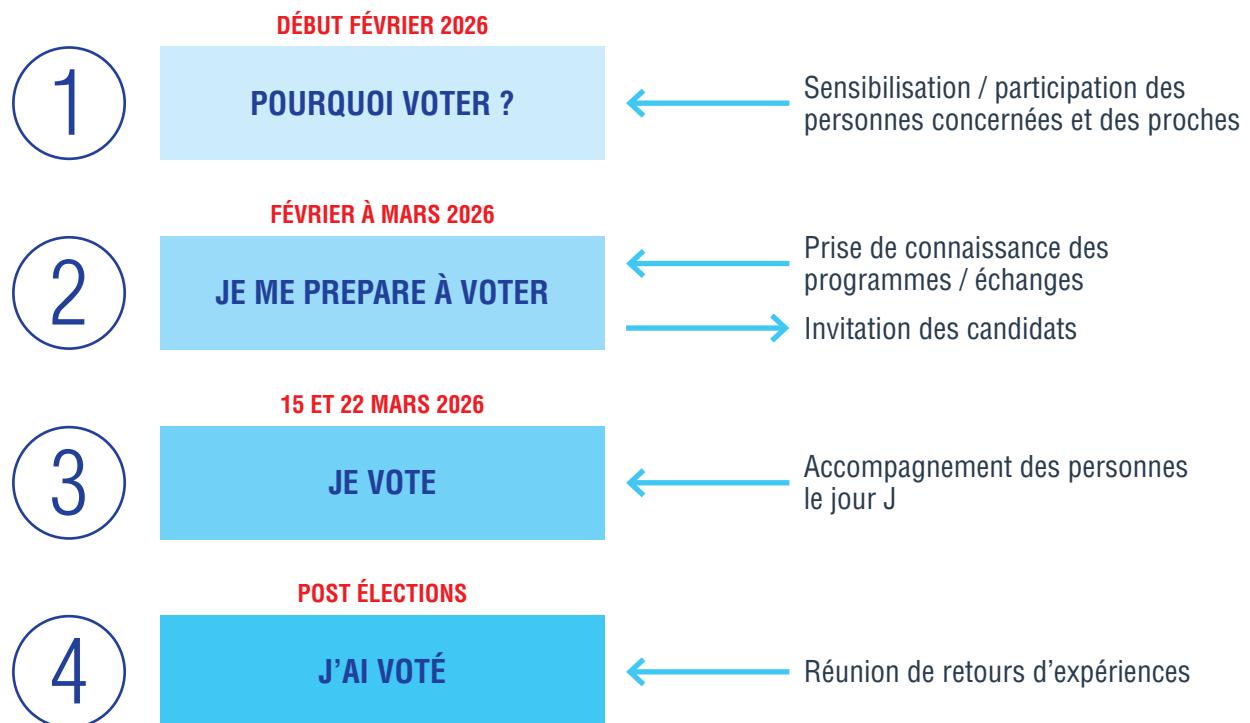
Pour cela, il est construit autour 4 temps forts (présentation, questionnement, production...) destiné à :

- Décomplexer les personnes en leur permettant de prendre conscience qu'ils sont des citoyens de plein exercice,
- Les relégitimer en tant qu'acteurs concernés par les enjeux du vote,
- Leur permettre d'identifier les enjeux, de produire des contributions ou propositions qui puissent être entendues par les candidats, les élus et les responsables publics,
- Faciliter leur passage à l'action le jour J.

Ce kit comprend des supports d'animation et de suivi à destination des professionnels des établissements, prêts à l'emploi. Ils constituent une base que chacun est libre de compléter ou d'enrichir.

PHASES DE TRAVAIL PROPOSÉES AU SEIN DU KIT

4 temps forts pour une mise en mouvement des personnes



En amont de ces 4 temps forts, il est recommandé de s'assurer que les résidents disposent de papiers d'identité valides pour qu'ils puissent effectivement s'inscrire comme électeurs au sein de la commune dans laquelle ils habitent.

Afin de sensibiliser les résidents, les familles, les professionnels et tous les visiteurs, il est également recommandé d'afficher, partout où cela est possible, l'affiche de mobilisation ([annexe 1](#)). Elle témoigne que votre établissement s'engage dans une démarche où chaque résident est considéré comme un citoyen quelles que soient ses fragilités et jusqu'au bout de sa vie.

AGENDA OFFICIEL (POUR MÉMOIRE)	
6 février 2026	Date limite d'inscription sur les listes électorales
26 février 2026	Date limite des dépôts de candidature
2 mars 2026	Début de la campagne électorale
15 et 22 mars 2026	Premier et second tour de l'élection municipale

1^{er} TEMPS : POURQUOI VOTER ?

Ce premier temps permet de réunir les personnes concernées en les interrogeant sur leur rapport au droit de vote, et en les sensibilisant à leur rôle de citoyen, à l'importance et aux enjeux du vote. Il prépare les personnes aux échanges plus concrets qui seront le cœur du deuxième temps. Pour vous guider dans l'annonce et l'animation de cette réunion, vous disposez de :

- deux affiches FALC pour expliquer comment s'inscrire et comment voter ([annexe 2](#)).
- et d'une fiche d'animation pour la première réunion ([annexe 3](#)).

2^{ème} TEMPS : JE ME PRÉPARE À VOTER

Après un premier temps de sensibilisation, deux à trois réunions permettent d'entrer « dans le vif du sujet ». Les animateurs peuvent lire les principaux axes des programmes de chaque candidat ([annexe 4](#)).

A l'issue de ces réunions, les participants seront invités à lister et prioriser leurs attentes et les mesures qu'ils souhaitent voir intégrer dans le programme des candidats.

Une fois ce travail réalisé, les candidats seront invités à venir présenter, chacun leur tour, leur programme et à dire dans quelle mesure ils pourront ou non intégrer les propositions des résidents ([annexe 5](#)).

Au-delà de ces réunions d'échanges et en guise de mise en situation préparatoire, le pôle animation en lien avec la direction peut organiser un vote interne : soit l'élection du CVS, soit un vote qui concerne la vie de l'établissement. Pour mener à bien cette mise en situation, un déroulé vous est proposé ([annexe 6](#)).

3^{ème} TEMPS : JE VOTE

Que ce soit par procuration ou directement au bureau, il convient de s'assurer que les conditions sont réunies pour que le vote soit effectif : passage des gendarmes pour les procurations, organisation du déplacement jusqu'à l'isoloir selon les souhaits et capacités des résidents. Définir qui accompagne le jour J : famille, amis ou professionnels.

4^{ème} TEMPS : J'AI VOTÉ

Cette réunion qui se déroule dans le mois suivant l'élection permet de revenir sur l'expérience concrète du vote. Vous pourrez rappeler qui a été élu, qui a pu effectivement se rendre aux urnes, échanger sur toute cette journée. Pour évaluer cette action, un questionnaire vous est proposé ([annexe 7](#)).

PRINCIPES D'ANIMATION

Encourager à parler à tour de rôle pour :

- Les impliquer dans la thématique
- Que tous entendent la situation, l'intérêt et la curiosité de chacun (approche par la diversité)
- Apprendre à débattre et à écouter

Principes éthiques :

- Ne pas induire ses opinions personnelles
- Respecter les convictions de chacun (même extrêmes)
- Ne pas censurer (sauf les propos racistes, sexistes, apologie de la violence, etc.)
- Être garant des règles du débat démocratique : liberté d'expression, écoute civilisée, respect de chacun

NOTRE ÉTABLISSEMENT
S'ENGAGE !

ÉLECTIONS
MUNICIPALES

15 & 22 MARS 2026



**#MA VOIX
COMpte 2026**

VOTE ET FRAGILITÉS MENTALES
(MALADIE, HANDICAP, VIEILLISSEMENT...)

Faire entendre la voix des personnes
en situation de fragilité mentale

#Municipales2026

ANNEXE 2 : COMMENT S'INSCRIRE ET COMMENT VOTER ?

[!\[\]\(d0a1791f26d167e866e44ebbf83efebe_img.jpg\) À télécharger ici](#)

JE VAIS VOTER AUX ELECTIONS MUNICIPALES 2026



ELECTIONS MUNICIPALES
COMMENT S'INSCRIRE ?

Avant le vote
Avant le 6 février 2026

1. Incription sur les listes électorales

→ Par Internet
→ Par courrier
→ En Mairie





2. Documents à fournir

→ Carte d'identité ou passeport
→ Justificatif de domicile de moins de 3 mois




Personne ne peut refuser votre inscription

3. Procuration

Vous êtes absent le jour du vote ou vous ne pouvez pas y aller ... un électeur en qui vous avez confiance peut s'y rendre à votre place



Comment ?
→ Faire une demande en ligne sur le site
→ Faire une demande sur un formulaire au commissariat, gendarmerie, ou tribunal.

[!\[\]\(e4e88b6a7edbea288a42dec204de976d_img.jpg\) À télécharger ici](#)

JE VAIS VOTER AUX ELECTIONS MUNICIPALES 2026



ELECTIONS MUNICIPALES
COMMENT VOTER ?

Le Jour du vote
Le 15 et 22 Mars 2026

1. Je rentre dans le bureau de vote avec ma carte d'identité et ma carte d'électeur



Les personnes au bureau de vote vérifient que je suis bien inscrit

2. Je prends 1 enveloppe et au moins 2 bulletins.




3. Je rentre dans l'isoloir. Je peux me faire accompagner si nécessaire, je mets le bulletin de mon choix dans l'enveloppe.



4. Je présente ma carte d'identité et ma carte d'électeur. Une personne lit mon nom, je mets l'enveloppe dans l'urne. Je peux me faire aider si nécessaire.



5. Je signe la feuille d'émargement. Mon accompagnant peut signer à ma place.




Cette première réunion peut aider le groupe à prendre conscience que ce droit a été conquis par étapes et qu'il reste précieux à exercer.

Questions qui peuvent servir de base d'échange pour cette première réunion de sensibilisation au vote :

- Qui est inscrit sur une liste électorale, depuis quand et dans quelle commune ?
 - Qui connaît le nom du Maire actuel ? Ses adjoints ? Qui connaît les candidats ?
 - Qui a déjà voté ?
- .../...

Informations générales à donner

Droit de vote, un droit pour tous !

Brève histoire d'une conquête :

L'histoire du vote est marquée par des extensions successives de son exercice effectif : selon le sexe (droit reconnu aux femmes en 1944), l'âge (majorité électorale à 18 ans depuis 1974), la nationalité (citoyens européens résidents autorisés à voter aux élections municipales et européennes depuis 1992), mais aussi par la levée progressive d'obstacles pratiques, comme la domiciliation des personnes sans domicile fixe depuis 1998.

Le droit de vote pour les personnes sous tutelle, souvent en situation de handicap mental, est pleinement reconnu en France depuis la réforme de 2019.

Voter une chance unique caractéristique des pays démocratiques.

Déroulé d'animation possible :

- Demander au groupe : « À votre avis, depuis quand tout le monde a le droit de vote en France ? » et noter les idées au tableau...
- Expliquer que le droit de vote s'est ouvert progressivement selon le sexe, l'âge, le lieu de vie, la situation sociale ou le handicap.
- Expliquer simplement qu'en 2019, une loi a supprimé la possibilité pour le juge de retirer le droit de vote aux majeurs sous tutelle, ce qui a rendu ce droit automatique.
- Rappeler que ce changement reconnaît la pleine citoyenneté des personnes en situation de handicap mental, même si des obstacles pratiques subsistent encore pour aller voter.

Discussion sur le sens de voter :

- Poser la question : « Pourquoi, selon vous, voter est-il important ? » et faire un tour de parole, en notant les mots-clés (choix, liberté, justice, respect...).
- Souligner que voter est à la fois un droit, une chance rare dans le monde et un moyen concret d'agir sur la vie quotidienne de chacun.

Au sein du processus de mobilisation/motivation, ces réunions vont permettre de discuter concrètement de ce qu'attendent les personnes et de comment elles aimeraient améliorer les choses sur leur commune.

Assurer le point de bascule sur l'intérêt du vote.

Par la prise de conscience de ses besoins par chacun (identification et verbalisation) et la formulation de propositions, ces réunions invitent à poursuivre la dynamique engagée à l'occasion de la première réunion et à l'amplifier à deux niveaux :

- Informer, lire et partager les programmes des élus communaux.
- Permettre à chacun de se positionner en termes d'attentes sur l'amélioration du cadre de vie dans sa commune.

Comment peuvent-elles être séquencées ?

Dans le prolongement de la première réunion, un premier temps visant à motiver les personnes autour de l'importance d'exprimer leur voix (« un droit qui peut changer les choses »).

Un deuxième temps permettant d'identifier leurs priorités au sein de la commune. Quels sont leurs besoins les plus urgents et les plus pertinents (« un droit pour quoi ? »). Les personnes seront invitées collectivement :

- À identifier les sujets sur lesquels l'élection municipale pourrait porter,
- Puis à produire des propositions d'amélioration sur les thèmes jugés prioritaires, en poussant si possible les personnes à les justifier (pourquoi c'est important pour moi, pourquoi je privilégie ceci plutôt que cela ?).
- Et, enfin à discuter ces propositions avant de les formaliser.

Quelles en sont les modalités pratiques ?

Nous vous conseillons de construire ces réunions sous la forme d'une « rencontre citoyenne » permettant en 1h30 de laisser la parole à un maximum de participants.

- À ce stade, il semble que les proches – déjà mobilisés à l'occasion de la 1^{ère} réunion – ne soient pas indispensables, leur présence pouvant influencer les propositions ou ne pas favoriser l'appropriation de l'autonomie.
- À l'issue des réunions, la formalisation et l'envoi d'un mail ou d'une lettre d'invitation (incluant ou non les propositions) aux candidat(e)s pourra alors être annoncé.

Objet : Votre candidature à la Mairie de xxxx

Madame / Monsieur (nom de famille), ou Madame / Monsieur le/la Maire (si il/elle se représente)

Comme vous le savez, le droit de vote pour les personnes sous tutelle, souvent en situation de handicap mental, est pleinement reconnu en France depuis la réforme de 2019.

Notre établissement s'est engagé dans une démarche de «(re)mise en mouvement des personnes en situation de fragilité mentale (maladie, handicap, vieillissement...)» par rapport à l'exercice de leur droit de vote.

Dans le cadre de la campagne électorale actuelle, nous serions heureux de pouvoir vous accueillir au sein de notre établissement pour échanger sur votre programme et que nos résidents puissent vous faire part de leurs idées pour accroître la qualité de vie au sein de notre commune.

Dans l'attente de votre réponse que nous espérons positive, nous sommes à la disposition de votre équipe pour toute question.

Vous remerciant par avance pour votre attention.

Le Directeur / la Directrice

Une semaine environ avant le jour du vote, proposer à l'ensemble des résidents une journée de vote, dans les mêmes conditions que le vote au sein d'un bureau.

1 Trouver un thème mobilisateur qui donne envie à chacun de donner son avis

- Choix du menu de Pâques
- Choix d'une animation (voyage, sorties..)
- Choix du prénom du chat ou chien ou poules de la résidence...
- Élection du CVS ...

2 Définir la date de l'élection et solliciter la commune pour vous prêter un isoloir, l'urne, des enveloppes...

3 Organiser une grande campagne d'affichage et un après-midi de débat où des représentants défendent leur choix ou leur candidat.

4 Distribuer à chaque résident un modèle de carte d'électeur.

5 Le jour J, inviter chacun à venir voter, muni de sa carte d'électeur et installer tout le matériel pour que le vote se déroule bien.

6 Ne pas oublier le registre à signer par chaque résident votant.

7 Organiser le dépouillement, annoncer les résultats et célébrer l'événement autour d'un super apéro dinatoire.

Notre conseil : Conviez les familles, les voisins, amis, mais aussi des élus et des journalistes, afin de montrer à tous l'engagement de votre établissement pour le maintien de la citoyenneté.

MODÈLE DE CARTE D'ÉLECTEUR À IMPRIMER

 À télécharger ici



QUESTIONNAIRE D'IMPACT

1 Avez-vous participé à l'ensemble des réunions ?

- À au moins une réunion
- Presque toutes
- Toutes

2 Comment jugez-vous le fait d'avoir pu exprimer votre avis ?

- Très positif
- Plutôt positif
- Plutôt négatif
- Très négatif

Pourquoi ? (voir si commentaires)

3 Ces réunions vous ont permis de :

- Comprendre en quoi le vote est important pour vous
- Formuler vos besoins et vos attentes
- D'être mieux entendu par vos proches, les membres de l'établissement, la collectivité

4 Pour l'avenir diriez-vous que :

- Il faut poursuivre ce type de rencontre
- Il faut trouver d'autres façons de faire



Cercle Vulnérabilités et Société

www.vulnerabilites-societe.fr

Contact : team@vulnerabilites-societe.fr

Suivez-nous sur   